



CABINET PAILLARD
HPUC

Certificat de superficie de la partie privative

Numéro de dossier : [REDACTED]
Date du repérage : 04/03/2025
Heure d'arrivée : 14 h 00
Durée du repérage : 01 h 18

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habilité du logement.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1. **Périmètre du repérage** : le règlement de copropriété ne nous ayant pas été soumis, la responsabilité du Cabinet se voit déchargée quant à l'exactitude de la désignation et de la constitution du ou des lots de copropriété ci-dessous définis ; les surfaces annoncées sont donc celles habitées par l'occupant des lieux.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Paris**

Adresse :

Commune :

Désignation et situation du ou des lots de copropriété :
8^{ème} gauche, Lot numéro 24, cave 93, parking 32

Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom : . [REDACTED]

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : **M.** [REDACTED]

Adresse :

Repérage

Périmètre de repérage : **appartement, cave, parking**

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : **CHIERE Jean-Louis**

Raison sociale et nom de l'entreprise : **CADIC**

Adresse : **17 Bis Av Ernest Renan
95210 SAINT GRATIEN**

Numéro SIRET : **519559710**

Désignation de la compagnie d'assurance : ... **ALLIANZ**

Numéro de police et date de validité : **808101038 / 31/10/2025**

Superficie privative en m² du lot

Surface loi Carrez totale : 121,57 m² (cent vingt et un mètres carrés cinquante-sept)

Surface au sol totale : 142,30 m² (cent quarante-deux mètres carrés trente)

Résultat du repérage

Date du repérage :

04/03/2025

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

M. [REDACTED]

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Motif de non prise en compte
Entrée	9,77	9,77	
Séjour	33,45	33,45	
Balcon 1	-	15,99	
Chambre 1	10,03	10,03	
Salle de bain 1	3,89	3,89	
Dégagement 1	2,93	2,93	
Chambre 2	15,80	15,80	
Dégagement 2	3,87	3,87	
Cuisine	19,95	19,95	
Dégagement 3	1,79	1,79	
Salle de bain 2	4,86	4,86	
Chambre 3	15,23	15,23	
Balcon 2	-	4,74	

Superficie privative en m² du lot :

Surface loi Carrez totale : 121,57 m² (cent vingt et un mètres carrés cinquante-sept)

Surface au sol totale : 142,30 m² (cent quarante-deux mètres carrés trente)

Fait à **SAINT GRATIEN**, le **05/03/2025**



